

État des deux Chapelles publiques de la paroisse de Pourin Ploudalmézeau

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	a)	Saint Roch et Sainte Anne	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b)	Il n'existe aucun titre de propriété.	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	la première	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d)	en 1649 et la seconde en 1671	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)		e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f)	à Saint Roch une fois par an, le jour du pardon,	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.....	g)	vers la mi-Septembre	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)		h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i)		i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j)	La La chapelle de Sainte Anne sert pour le catéchisme	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....	k)	Saint Roch est à trois kilomètres, route vicinale	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l)	La chapelle de Sainte Anne est dans, ancien ossuaire, est dans le cimetière, à deux mètres de l'église.	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m)		m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	rien	n)	n)	n)	n)

A. L. Moan
recteur de Pourin

Observations particulières.

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de *Flourin-Houdalméjean*

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

*Il n'y a pas d'oratoire privé
dans la paroisse de Flourin-Houdalméjean
J. Lemoine
recteur*